

DEPARTEMENT  
AIPES-MARITIMES**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06/2018

**COMMUNE DE RIMPLAS****Nombres de Membres**

Adhérents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

Séance du 17 MARS 2018

L'an Deux mille dix huit  
et le 17 MARS à 14H30 heures le Conseil Municipal de cette  
Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Mme Christelle D'INTORNI Maire

Présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

M PESENTI (procuration BOUR)  
M MILANO

M. Didier BOUR a été nommé secrétaire

**Objet de la délibération : Motion d'opposition à la création d'un nouvel impôt métropolitain.**

Madame le Maire précise que le Président de la Métropole a souhaité la création d'un nouvel impôt métropolitain.

Qu'à cette fin il a réuni le conseil des Maires le 22 décembre 2017 pour évoquer la question.

Madame le Maire indique que l'impôt envisagé consistait en la création de la quote-part intercommunale de la taxe foncière.

Madame le Maire indique que lors du conseil des Maires en date du 1er février 2018, le Président de la Métropole a annoncé qu'il suspendait les orientations budgétaires et notamment la création de cet impôt dans l'attente d'une réunion avec le Gouvernement.

Madame le Maire rappelle qu'au vu de ces éléments, elle a décidé d'ajourner le vote de la présente motion d'opposition qui a été fixée à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 février 2018.

Qu'une délibération 01/2018 a été prise en ce sens.

Madame le Maire indique que le Président de la Métropole a réuni un conseil des maires le 5 mars 2018.

Que lors de ce conseil des maires ce dernier a maintenu la création de cet impôt métropolitain.

Madame le Maire indique que la quote part intercommunale sur la taxe foncière a ainsi été adoptée par le conseil des maires au taux de 6,4%.

Madame le Maire précise qu'elle a voté contre cet impôt.

Avant de développer ses propos, Madame le Maire précise aux membres du conseil les éléments de langage développés par le Président pour justifier la création de cet impôt et l'accroissement de la pression fiscale sur les administrés.

Tout d'abord, il a été indiqué que cette création d'impôt qui devrait rapporter 63 millions d'euros par serait compensée par une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.

Madame le Maire tient à rappeler que la baisse de la TEOM n'est pas un choix politique de la métropole mais simplement une exigence jurisprudentielle afin de se mettre en conformité avec l'arrêt du Conseil d'Etat du 31 mars 2014.

Cet arrêt « AUCHAN » précise que cette taxe a exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la collectivité pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères.

Le produit de la taxe ne doit pas être manifestement disproportionné par rapport au montant de la dépense.

Madame le maire indique que la Métropole réajuste simplement son prix en fonction du coût réel du service.

Il ne s'agit donc pas d'une baisse volontaire du prix liée à une volonté politique mais bien d'une simple mise en conformité du prix qui était manifestement disproportionné.

Ensuite le Président de la Métropole NCA a indiqué que la taxe qu'il venait de créer serait compensée par la suppression de la taxe d'habitation.

Madame le Maire rappelle que la suppression de la taxe d'habitation est une décision émanant du gouvernement.

Elle ajoute que pour l'heure personne ne sait comment cet impôt sera compensé car il sera nécessairement compensé.

Que de plus fort seuls 80 % des foyers fiscaux seront concernés par la suppression de cet impôt.

Que pour les 20% restants, l'impôt métropolitain ne sera pas « compensé » comme l'indique le Président de la Métropole.

Madame le Maire rappelle que cette argutie ne résistera pas à l'analyse.

Elle précise en rappelant que d'autres territoires bénéficieront de la suppression de la taxe d'habitation et que pourtant aucun nouvel impôt n'est venu « compenser » cela.

Que dès lors oser prétendre au sein de la Métropole NCA que cet impôt serait indolore car « compensé » par la suppression d'autres impôts est une hérésie.

Elle ajoute que cette politique de la substitution de l'impôt n'a pour effet que d'accroître la pression fiscale.

Qu'il aurait été possible de ne créer aucun impôt métropolitain en réduisant les dépenses de fonctionnement ce qui aurait eu pour effet de ne pas réduire encore le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole.

Madame le Maire rappelle enfin que le dernier point mis en exergue par le Président de la Métropole pour justifier son impôt serait la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissements qui passera de 114 millions à 140 millions d'euros par ans sur la période 2018-2020.

Concernant ce point, Madame le Maire relève qu'une plaquette a été communiquée à l'appui de ce plan.

Madame le Maire précise qu'un encart indique dans ladite plaquette que grâce à la création de ce nouvel impôt, la métropole indique qu'elle financera sur la commune de RIMPLAS la 4ème tranche de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un mensonge éhonté.

Elle communique aux débats un courrier signé de la main du Président de la Métropole en date du 1 août 2017 qui est annexé à la présente convention.

Madame le Maire rappelle donc à ses élus que les travaux sur la commune qui seront prétendument financés par l'augmentation d'impôt ont en réalité été budgétisés sur l'exercice 2017.

Que le président en personne avait indiqué qu'il s'agissait de travaux de la compétence exclusive de la Métropole, lesquels débuteraient à l'issue de la période estivale 2017 soit dès septembre.

Qu'il s'agit donc d'une dépense prévue au budget métropolitain et financée depuis plus d'une année.

Ces précisions apportées sur les éléments de langage développés par la Métropole NCA, Madame le Maire explique à son conseil pourquoi elle a voté contre la création de cet impôt et pourquoi elle soutient le vote de la

présente motion.

Madame le Maire rappelle que lors de la création de la Métropole Christian ESTROSI avait été assuré aux Maires qu'aucun impôt ne serait créé et que la fiscalité ne serait pas augmentée.

Madame le Maire explique que l'augmentation de la pression fiscale par la création d'un nouvel impôt n'est pas acceptable.

Elle indique qu'il appartient aux collectivités de montrer l'exemple aux administrés et de gérer de manière responsable les deniers publics qui sont confiés aux élus.

Elle rappelle à ses élus que la commune de Rimplas a été également lourdement pénalisée par la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat.

Madame la Maire indique que face à cette baisse des ressources la municipalité engagé une campagne de restructuration des dépenses de fonctionnement afin de compenser cette baisse de recettes.

Elle rappelle à ce titre que tous les contrats liant la commune aux différents prestataires ont été renégociés afin de minimiser les coûts.

Elle ajoute que la municipalité recherche en permanence toutes les économies envisageables dans les dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire indique que cela passe par un budget de représentation inexistant, la renonciation aux frais d'aide à la personne pour les élus, mais aussi par l'intervention de chargé de mission complètement bénévole pour assister les élus dans leurs responsabilités.

Madame le Maire liste ensuite les efforts consentis pour faire en sorte que la commune ne vive pas au dessus de ses moyens comme tout à chacun.

Aussi elle précise avoir supprimé le poste de rédacteur catégorie B à temps plein trop coûteux pour la commune afin de le remplacer par un poste d'agent catégorie C à temps partiel.

Madame le Maire indique que certes cela induit une surcharge de travail pour les élus et le chargé de mission mais que sa liste n'a pas été élue pour avoir un mandat confortable mais efficace.

Elle ajoute le poste d'employé communal n'a pas été pourvu suite au départ à la retraite de l'agent, et ce afin de permettre une économie annuelle de 40 000€ .

Madame le Maire indique que cette politique n'est pas agréable mais qu'elle est essentielle pour assurer une gestion saine des deniers publics.

Madame le Maire poursuit en indiquant que la municipalité a fait le choix de l'externalisation de certaines prestations pour mieux cibler les besoins et minimiser les coûts de fonctionnement.

Madame le Maire persiste en précisant que c'est simplement une question de volonté politique.

Qu'elle a cette volonté de baisser de manière drastique les dépenses de fonctionnement pour permettre de privilégier l'investissement qui est essentiel et primordial pour la commune.

Madame le Maire rappelle que la facilité aurait été d'augmenter les impôts pour ne pas avoir à faire d'efforts ni d'économies.

Madame le Maire indique que cela n'a pas été son choix.

Elle poursuit en indiquant que depuis sa prise de fonction, les impôts locaux n'ont pas augmenté et elle ajoute qu'ils n'augmenteront pas.

Madame le Maire indique également qu'une gestion responsable c'est aussi ne pas avoir recours à l'endettement qu'il faut impérativement réduire pour ne pas hypothéquer l'avenir de nos enfants.

Madame le Maire rappelle qu'aucun endettement n'a été contracté sous sa gouvernance et qu'elle considérablement réduit l'encours de la dette de la commune

Madame le Maire indique que ce n'est pourtant pas chose aisée pour une toute petite commune.

Elle remercie ses élus pour leur courage et leur investissement.

Madame le Maire indique que cette gestion reste possible, même pour une grande collectivité.

Madame le Maire indique donc que la Métropole dispose d'autres choix que d'augmenter les impôts.

Qu'une politique de baisse drastique des dépenses de fonctionnement permettrait de maintenir la politique d'investissement sans augmenter les impôts.

Madame le maire précise qu'elle n'a donc pu que voter contre cet impôt.

Elle indique que voter cet impôt c'est dire à nos administrés nous avons augmenté nos impôts, que nous sommes comptables de ce choix.

Madame le Maire rappelle qu'elle a été élue aux côtés de ses colistiers pour défendre les villageois et donc leur pouvoir d'achat.

Que c'est ce qu'elle fera en s'opposant à la création de cet impôt.

Madame le Maire demande officiellement à son conseil de s'opposer à la création de cet impôt voulu par le Président de la Métropole.

Madame la Maire indique qu'il est intolérable que ses administrés paient l'addition d'une collectivité qui refuse de faire des efforts en diminuant son coût de fonctionnement.

Madame le maire rappelle qu'au titre de l'année 2017 la commune de Rimplas n'a reçu aucun soutien financier de la métropole ni de la région.

Concernant la région PACA le président délégué ayant rejeté la demande de financement FRAT pour la rénovation de la cage d'escalier alors que le financement n'était que de 9000€.

La décision est jointe en annexe.

Concernant la métropole NCA le Maire rappelle que sur instruction du Président ESTROSI cette dernière a :

- abandonné le projet de réhabilitation des casernes caussades qui était pourtant finalisé
- refusé d'implanter deux éclairages publics pourtant compétence de la métropole
- refusé de relier le centre du village au réseau Ligne d'azur ce qui a induit que la commune a du, à ses frais, acquérir une navette et employer un agent à temps partiel pour permettre aux villageois d'accéder aux services de proximité à Roquebillière.
- refusé de réaliser la dernière tranche de réhabilitation des réseaux et de l'assainissement pourtant budgétisée et relevant de sa compétence exclusive.

Madame le Maire indique que les seules interventions de la Métropole ont consisté au versement du récurrent de 15000€ TTC somme sur laquelle la Métropole récupère la TVA.

Que cette somme a été complétée par la dotation cantonale de 35000€ allouée par le Département des Alpes-Maritimes pour réaliser la fontaine de la place de l'église, et le pavage de la montée du cimetière.

Madame le maire précise que nonobstant ce défaut de solidarité ponctuel, la commune est parvenue à mener à terme tous ses projets.

Que malgré cela, et bien au contraire, plus que jamais la commune a continué de réaliser d'importantes économies de fonctionnement.

Madame Maire indique qu'elle souhaite que la municipalité prenne ses responsabilités.

Madame le Maire poursuit en indiquant qu'elle souhaite que la municipalité compense cet impôt injuste et infondé afin que ses administrés n'aient pas à subir cette augmentation de la pression fiscale.

Elle indique qu'elle souhaite baisser la part communale sur le foncier bâti de 6,4 points soit baisser le taux de 21,57% à 15,17%.

Madame le maire précise avoir demandé au trésorier de lui faire parvenir une projection intégrant cette baisse appelée de ses vœux.

Madame le Maire précise la baisse de recettes fiscales sera compensée par de nouveaux efforts sur le fonctionnement.

Madame le Maire indique que la commune tentera de maintenir le rythme des investissements mais qu'en cas de besoin, certains projets seront différés ou leurs plans de financement repensés.

Madame le maire demande donc à ses conseillers :

- de bien vouloir s'opposer à la création d'un impôt métropolitain par la présente motion :

**Vote pour : 9 D'INTORNI – GULGILEMETTI – BOUR- PESENTI ( PROCURATION BOUR)-CLAPIER – FRANZELLA- DEGARDIN-ANTONINI**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

- de bien vouloir inviter le président de la Métropole à :
  - o renoncer à la création de cet impôt
  - o engager une politique de réduction des dépenses de fonctionnement

**Vote pour : 9 D'INTORNI – GULGILEMETTI – BOUR- PESENTI ( PROCURATION BOUR)-CLAPIER – FRANZELLA- DEGARDIN-ANTONINI**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

- de bien vouloir acter la volonté de baisser le taux communal sur le foncier bâti de 21,57 % à 15,17% afin de compenser pour les administrés de la commune la création de l'impôt métropolitain voulu par le Président Christian ESTROSI.

Vote pour : 9 D'INTORNI – GULGILEMETTI – BOUR- PESENTI ( PROCURATION BOUR)-CLAPIER – FRANZELLA- DEGARDIN- ANTONINI

Vote contre : 0

Abstention : 0

Après délibération le conseil municipal de la commune de Rimplas :

- **SOUTIENT** madame le Maire dans sa décision de s'opposer à la création d'un impôt Métropolitain
- **S'OPPOSE** à la création d'un impôt Métropolitain
- **INVITE** Monsieur le Président de la Métropole NCA a renoncer à cet impôt
- **INVITE** Monsieur le Président de la Métropole NCA a engager une politique de réduction des dépenses de fonctionnement
- **S'ENGAGE** a diminuer le taux communal sur le foncier bâti afin de compenser pour les administrés du territoire communal la création de cet impôt injuste et injustifié voulu par le Président de la Métropole

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 19 mars 2018  
et publication ou notification  
le 19 mars 2018

Le Maire,  
Christelle D'INTORNI

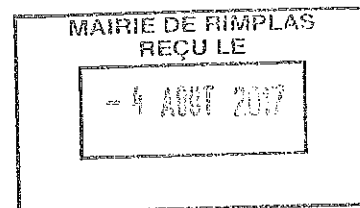


P. o. Pesenti



MÉTROPOLE  
**NICE**  
**CÔTE**  
**d'**  
**AZUR**

*Le Président*



**Madame Christelle D'INTORNI**  
**Maire de Rimplas**  
**Conseillère métropolitaine**  
**Conseillère régionale**  
**06420 RIMPLAS**

Nice, le 01 AOUT 2017

Madame le Maire,

Par lettre en date du 26 juin 2017, vous sollicitiez de ma part, par retour de courrier, la confirmation de la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche de la réhabilitation des ruelles de Rimplas.

Lors de ma venue à la fête patronale de Rimplas en juillet 2014, quelques mois après votre élection, j'avais annoncé aux Rimplassoises et Rimplassoises que ce projet de réhabilitation des ruelles du village, qui était un projet ancien porté par votre prédécesseur depuis plusieurs années, serait réalisé par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Ce vaste chantier d'un montant total de 1,2 M€ TTC implique des travaux de voirie mais aussi des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Ce chantier a été conduit par mes services en collaboration avec vous et le choix des différentes tranches a été arrêté conformément à votre souhait et aux périodes que vous aviez définies, afin qu'il y ait une cohérence dans les travaux réalisés et que la gêne occasionnée soit maîtrisée.

C'est ainsi que deux premières tranches, d'un montant total de 884 745 € TTC ont été réalisées à ce jour, et j'ai été particulièrement heureux d'être présent à vos côtés lors de l'inauguration au mois de juin dernier.

Conformément à mes engagements, je tiens à vous rassurer sur le fait que bien évidemment à l'issue de la période estivale, la 3<sup>ème</sup> tranche sera lancée. Cette dernière tranche nécessitera des travaux de voirie mais aussi des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement pour un montant total de 340 000 € TTC.

Comme je m'y étais engagé, je souhaite que la solidarité métropolitaine joue pleinement en faveur de votre commune et permette ainsi la réalisation de ces travaux tant attendus que le budget communal n'aurait pu supporter même en sollicitant des subventions.

Avec la réalisation de cette dernière tranche de travaux de réhabilitation, ce sont près de 1,5 M€ TTC d'investissement que la Métropole, depuis sa création en 2012 aura effectué sur la commune de Rimplas.

C'est l'essence même de la Métropole Nice d'Azur : permettre à des communes telles que la vôtre de bénéficier d'investissements d'une telle ampleur.

Mais vous le savez, je n'ai jamais mesuré l'importance d'une commune à sa superficie ou à son nombre d'habitants. Tout au long de mon parcours politique, j'ai toujours eu à cœur de privilégier la solidarité territoriale et désormais avec la Métropole Nice Côte d'Azur, cette solidarité existe surtout grâce à la Ville de Nice dont j'ai l'immense honneur d'être le maire.

C'est aussi cet état d'esprit qui m'a conduit à conquérir la Région Provence Alpes Côte d'Azur en décembre 2015. En tant que conseillère régionale à mes côtés, vous pouvez mesurer au quotidien, les aides que la Région apporte désormais aux communes des Alpes-Maritimes.

Ne doutez pas qu'aujourd'hui en tant que Président délégué de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, je reste plus que jamais attentif aux différentes demandes émanant des maires de notre département.

J'espère par ce courrier vous avoir pleinement rassurée sur la volonté qui est la mienne et je sais que vous aurez à cœur d'être mon porte-parole auprès de votre population.

Demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer Madame le Maire, l'expression de mes respectueux hommages.

*Bien cordialement*



**Christian ESTROSI**  
**Maire de Nice**  
**Président délégué de la Région**  
**Provence- Alpes- Côte- d'Azur**